



Mardi 5 avril 2022
CONFÉRENCE DE PRESSE

ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR FAIRE ENTRER LA NATURE DANS LES COLLÈGES DE LA CHARENTE-MARITIME

Nichoirs



Ruches



Végétalisation



Sobriété énergie



Performance énergie



Manger local





🌱🌱🌱 LE PROGRAMME NICHOURS

Pour sensibiliser les collégiens à la protection de la biodiversité, un programme de mise à disposition de Kit "nichours, gîtes et mangeoires" a été initié. Un lot de 7 kits est proposé aux collèges de la Charente-Maritime dont la composition a été définie en concertation avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) afin de disposer d'habitats présentant un intérêt pour la biodiversité locale.

- Ces différents habitats sont fabriqués par les filières bois de certains collèges et lycées charentais-maritimes :

Le lycée professionnel du pays d'Aunis à Surgères, le collège "Samuel Dumenieu" à Montendre et le collège "Émile Combes" à Pons ont notamment participé à cette fabrication.

• Chiffres Clés

- 6 000 € consacrés à cette opération | 30 collèges engagés dans cette initiative. | 210 nichours déjà livrés.



🌱🌱🌱 LE PROGRAMME RUCHES

Le programme Ruches a été initié au cours de l'année scolaire 2019-2020. Cette démarche, alliant écologie et pédagogie, permet de sensibiliser les collégiens au rôle fondamental de l'abeille et de préserver ainsi la biodiversité. Une convention est signée entre chaque établissement et un apiculteur affilié à une fédération apicole, s'engageant à assurer le suivi, le bon entretien du rucher et l'extraction du miel.

Pour garantir la sécurité des élèves (*prescriptions de l'arrêté préfectoral N°SP 1300491*) relatif aux emplacements et aux déplacements des ruchers et à leur surveillance apicole, des palissades de deux mètres de haut sont installées autour des ruchers.

• Chiffres Clés

Le Département a financé ce dispositif à hauteur de 17 000 € en 2020 et 30 000 € en 2021 (2500€/ collège la 1ère année / 1500€ les années suivantes). (*Ce budget comprend : partenariat apiculteur, coût des ruches et du matériel associé, coût des colonies et des tenues de protection*).

- Année scolaire 2019-2020 : 4 collèges (Montguyon, Gémovac, Marennes, La Tremblade).
- Année scolaire 2020-2021 : 9 collèges (Mirambeau, Montendre, La Rochelle-Beauregard & Pierre Mendès France, Lagord, Saintes-Edgar Quinet, Saint-Martin de Ré, Saint-Savinien, Rochefort).
- Année scolaire 2021-2022 : Poursuite du dispositif financé par le Département à hauteur de 40 000€ pour l'accompagnement + 50 000 € pour les aménagements des ruchers.



🌱🌱🌱 VÉGÉTALISATION DES ESPACES EXTÉRIEURS

Plus qu'un vecteur d'embellissement, la végétalisation des extérieurs permet **un agencement différent des cours de récréation** et apporte des **solutions techniques pour le rafraîchissement des espaces**. En 2020, le lancement d'études et l'élaboration de trames de plantations sont activés pour répondre aux besoins formulés. Aujourd'hui ce sont déjà 35 collèges qui s'engagent dans ce programme. En 2022, 560 000€ seront engagés pour entamer la 1^{ère} phase de végétalisation, le marché sera conclu pour 3 ans pour un montant maximum de 2,6 millions d'euros.



🌱🌱🌱 SENSIBILISATION DES COLLÉGIENS AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

Le Challenge / Concours CUBE.S (*Climat Usages, Bâtiments, Établissements d'Enseignement Scolaire*), proposé par l'IFPEB (*Institut Français pour la Performance du Bâtiment*) et le CEREMA (*Centre d'Études et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement*) est une **démarche d'optimisation énergétique**. Ce challenge propose d'agir sur des actions dites à "faible investissement" en mobilisant les bons usages, en optimisant le réglage des installations techniques et en sensibilisant les élèves aux économies d'énergie.

Le dispositif permet aux collectivités et aux établissements scolaires de bénéficier de prestations de formations, d'animations et de réunions collectives pour le renforcement de leur action pédagogique et de sensibilisation. Des matériels pédagogiques à destination des établissements "kits établissements" et des élèves "kits ambassadeurs" sont distribués.

Année scolaire 2020-2021 / 6 collèges ont participé : Cozes, La Rochelle (*Beauregard*), La Tremblade, Marennnes, Mirambeau, St-Genis-de-Saintonge.

Exemples d'actions : Kits ambassadeurs, clips vidéo, émissions de radio pour présenter le Challenge, organisation d'ateliers de sensibilisation et de mesures des déperditions thermiques, visite de chaufferie, concours d'affiches, participation Escape Game mené par le CEREMA ...

À l'issue de l'année scolaire, un Prix est décerné aux établissements selon ...

- Plusieurs catégories : collèges, lycées, meilleurs établissements par grande région, meilleure diminution des gaz à effet de serre.
- Plusieurs thématiques : meilleure animation, meilleur programme éducatif, meilleur évènement.

➤ **Communiqué de Presse dédié**



🌱🌱🌱 PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES COLLÈGES

Le Département de la Charente-Maritime gère un patrimoine bâti diversifié et entend en réduire la consommation énergétique, d'une part pour s'inscrire concrètement dans la lutte contre le dérèglement climatique et d'autre part pour en diminuer la facture énergétique qui s'élève à plusieurs millions d'euros.

Au regard des enjeux liés à cette consommation d'énergie, le Département mène une politique énergétique comportant notamment les axes d'intervention suivants :

• Connaissance et suivi des consommations d'énergie

Durant l'année 2021, le Département a déployé et présenté un outil de suivi des consommations d'énergie auprès de l'ensemble des collèges. Cet outil permettra de collecter et d'analyser les données de consommations, notamment pour connaître le niveau de performance énergétique de chaque établissement et contribuer ainsi à l'élaboration des programmes de travaux.

• Programme de Rénovations

L'Assemblée Départementale a voté une autorisation de programme permettant de réaliser des travaux d'entretien, de rénovation et d'amélioration énergétique qui concernent notamment :

- Renforcement de **l'isolation** des bâtiments existants (*Courçon en 2022*).
- Amélioration des équipements de chauffage-ventilation (*Marennnes, Saintes ...*).
- Recours à des énergies renouvelables, notamment :
 - ✓ Substitution de chaufferies fioul par des **chaufferies biomasse**. À ce jour, 3 installations sont en service et 2 sont en projet (*Burie, La Tremblade*).
 - ✓ Réalisation **d'installations photovoltaïques**. S'agissant des collèges, 8 installations sont actuellement en service et 4 sont en projet.
 - ✓ Raccordement à des **réseaux de chaleur** majoritairement alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération.

Actuellement, **18 opérations d'amélioration énergétique de collèges** (*budget 5 000 000 €ht*) sont en cours de montage/instruction (Plan de Relance).

• Mobilisation d'aides financières

Pour accompagner financièrement les investissements réalisés en faveur des économies d'énergie, le Département a recours à plusieurs dispositifs :

- Fonds Chaleur ADEME et Fonds FEDER : contribution financière pour la réalisation de chaufferies "biomasse".
- Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID – Plan de Relance).

• Sensibilisation / Accompagnement des utilisateurs des collèges

L'opération "Challenge CUBE.S" est enrichie d'une **stratégie énergétique** et d'un plan pluriannuel pour répondre aux exigences de réduction des consommations d'énergie. À cet effet, **le Département engage 50 millions d'euros** pour mettre en œuvre cette politique.



ENCOURAGER UNE RESTAURATION DURABLE

48 collèges sont équipés d'un service de restauration et produisent des repas (3 collèges, Pons, Saint-Jean-d'Angély et Surgères, sont implantés dans des cités scolaires pour lesquelles le lycée contigu organise la restauration).

• Aide à l'approvisionnement de produits de proximité en circuit local

Le Département encourage les approvisionnements de produits bio locaux depuis 2009, depuis le 1^{er} septembre, le dispositif a évolué, il prend en charge 25% du montant des achats de produits, bio ou conventionnels, acquis via la plateforme Agrilocal 17. Cette plateforme en ligne facilite l'accès aux produits en circuit local tout en respectant les règles de la commande publique.

• Mise en place des lois EGALIM – AGEC - CLIMAT ET RÉSILIENCE

L'accompagnement à la mise en œuvre de la loi EGALIM (*Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous*) se poursuit. Elle prévoit notamment l'introduction de 50% de produits durables et de qualité depuis le 1^{er} janvier 2022 dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Un accent particulier est mis sur l'accompagnement, tant des producteurs que des collèges, afin d'atteindre l'objectif des 20 % de produits bio. Le menu végétarien hebdomadaire s'est généralisé en 2020 dans les établissements.

• Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration scolaire

Le Département a initié en 2012 des actions de sensibilisation, de formation et mis en place des outils d'auto-évaluations, de diagnostics et d'actions correctives concernant les objectifs de lutte contre le gaspillage dans les services de restauration scolaire.

• Accompagnement des projets de valorisation des biodéchets

- En collaboration avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale en charge de la collecte et du traitement des déchets.
- Poursuite de l'équipement des collèges pour le tri et aide aux projets de valorisation des biodéchets : aménagement des laveries ou implantation de meubles de tri dans les salles de restaurant, projets de compostage autonome.
- La dimension éducative des projets avec une implication de la communauté éducative et une participation active des collégiens (clubs environnement, ambassadeurs du tri...) est vivement encouragée.

